



vous guider

# Chutes de hauteur : réalisation de travaux d'isolation de plafond

■ Un accident, c'est vite arrivé, c'est pourtant simple à éviter

« Histoire tirée de faits réels. »

Près de chez vous

## “ Encore un accident d'échelle ”

**H**ier après-midi, M. Pis réalisait des travaux d'isolation sur le plafond de sa laiterie. Il ne lui restait plus que deux plaques isolantes à mettre en place. M. Pis a donc installé son échelle en aluminium contre le mur et sur le sol lisse. Il fixait une plaque à l'aide d'une visseuse lorsque l'échelle a glissé, le faisant chuter lourdement au sol.

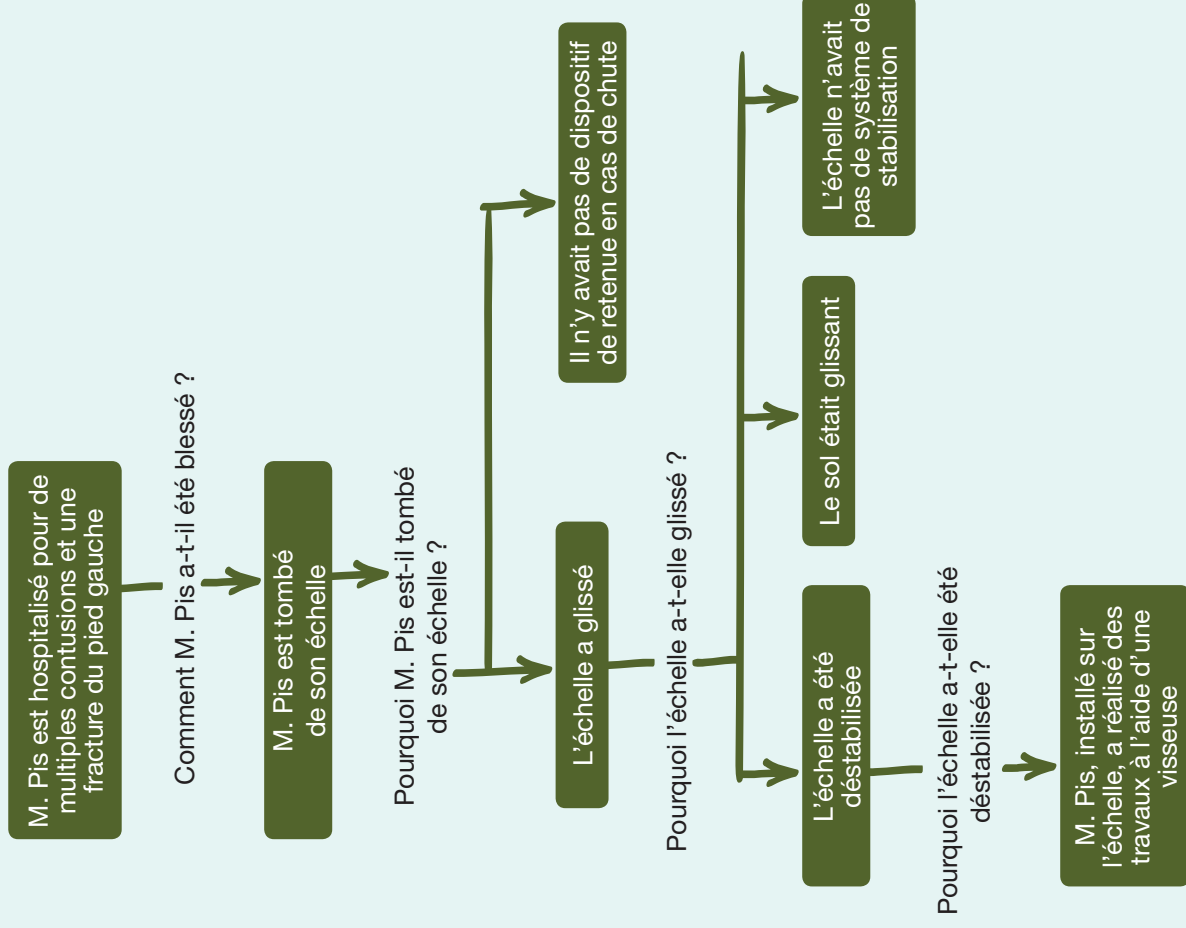
M. Pis a été transporté à l'hôpital et devra y rester un certain temps pour soigner ses multiples contusions à la tête, aux épaules, aux hanches, ainsi que sa fracture du pied gauche.



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel & plus encore

## Analyse de l'origine de l'accident mortel en remontant le fil des événements



## Solutions pour éviter les risques de chutes

En amont d'un travail à réaliser en hauteur, posez-vous les questions suivantes :

### 1 Puis-je réaliser la tâche depuis le sol pour supprimer le risque ?

Dans le cas de M. Pis : le travail d'isolation ne pouvait être réalisé depuis le sol.

### 2 Puis-je mettre en place des équipements fixes conformes ?

Exemples d'équipements : passerelle avec garde-corps, échelle à crinoline.

Dans le cas de M. Pis : ce n'est pas possible.

### 3 Puis-je utiliser du matériel mobile ?

Exemple d'équipements : échafaudages, garde-corps, Plateforme Elevatrice Mobile de Personne (PEMP).

Dans le cas de M. Pis : il aurait pu utiliser une Plateforme Individuelle Roulante (PIR).

### 4 Puis-je utiliser des Équipements de Protection Individuelle (EPI) ?

Les EPI sont à utiliser en dernier recours. De plus, l'utilisation d'EPI (harnais) nécessite un point d'ancrage à prévoir en amont de son utilisation.

#### Solution complémentaire :

Il aurait pu disposer un sol antidérapant ou, à défaut, veiller à ce que le sol soit sec et dépourvu d'embûches.

En résumé, pour réaliser des travaux d'isolation de plafond, sans risque de chute il y a 2 solutions :

1 – Utiliser des moyens d'accès sécurisés et appropriés (PIR : Plateforme Individuelle Roulante).

2 – Disposer d'un sol antidérapant ou, à défaut, veiller à ce que le sol soit sec et dépourvu d'embûches.

L'employeur est tenu à une obligation générale de formation pratique et appropriée à la sécurité (Art R4323-3 du code du travail) – exemple habilitation électrique HQ.